



DROIT CIVIL ET COMMERCIAL

Présentée par:
Smahan ZAMALIK

Année universitaire: 2023/2024

DROIT CIVIL ET COMMERCIAL

INTRODUCTION:

Le droit est l'ensemble de règles de conduite dont le non-respect est sanctionné(civilement, pénalement), ces règles de conduite sont destinées à organiser la vie en société, et qui ont vocation à s'appliquer à toutes les personnes qui forment le corps social.

DROIT CIVIL ET COMMERCIAL

Les principales branches du droit:

- Le droit public et ses subdivisions: le droit constitutionnel, le droit administratif, les libertés public, le droit fiscal, le droit international public.
- Le droit privé et ses subdivisions: le droit civil et droit commercial constituent les principales matières du droit privé.
- Les droits mixtes: droit pénal, droit social, droit international privé.



DROIT CIVIL ET COMMERCIAL

Partie 1: les concepts de base du droit

Partie 2: le contrat du travail

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

Chapitre 1: le droit objectif

Section 1: les fonctions et caractères de la règle de droit

Section 2: les sources du droit

Chapitre 2: le droit subjectif

Section 1: les sujets de droit

Section 2: la classification des droits subjectifs

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

Chapitre I: le droit objectif

- Le droit objectif est l'ensemble des règles de droit qui régissent la vie des hommes dans la société.
- Le droit objectif, règle dont le respect est assuré par l'autorité publique obligatoire à tous ceux auquel il s'applique à l'administration et s'impose aux juges.

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

- la règle de droit est un principe juridique qui vise l'organisation du comportements humain et son orientation sous la contrainte s'il le faut.
- La règle de droit se fonde sur deux éléments:
 - **Un élément matériel:** un ensemble de faits matériels concrets , bon ou mauvais, ou des actes ou actions juridiques comme les contrats.
 - **Un élément moral:** est le jugement que donne la règle juridique qui peut être l'obligation de faire, ne pas faire ou tout simplement une conséquence juridique de l'acte ou d'un fait.

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

- la règle du droit diffère selon **l'objet**(de fond ou de forme) que cette règle traite, selon **la nature et l'ampleur** des relations qu'elle réglemente(générale ou spéciale), selon **son expression**(écrite ou non écrite) ,et enfin selon **son impact** sur les relations qu'elle vise(impérative ou prohibitive ou déclarative de volonté).

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

Section I: les fonctions et caractères de la règle de droit

I. Les fonctions du droit ou ses finalités:

- Sécurité physique des personnes, de leurs libertés et de leurs biens.
- Sécurité et protection de la société civile.
- Le droit assure une fonction organisatrice en veillant sur l'équilibre social faisant prévaloir toujours l'intérêt général sur l'intérêt privé.

LES CONCEPTS DE BASE DU DROIT

II. Les caractéristiques de la règle de droit:

Elles sont nombreuses et permettent d'individualiser mieux la règle de droit par rapport aux autres règles qui existent dans une société humaine.